

Trimestriel- CPPAP 1121S07326 - ISSN : 1771-1762  
 Section Académique de Lille SNEP FSU  
 Bourse du travail 276 Bd de l'Usine 59800 LILLE  
 Directeur de la publication : E. JANKOWIAK  
 Imprimer dans nos locaux syndicaux  
 Prix : 0,76€ - Abonnement : 6€



Dépôt à  
 La Poste  
 le 11/12/20  
 A distribuer  
 avant le  
 15/12/20

**LILLE PIC**  
 SITE DE DEPOT  
**P4**  
 LA POSTE  
 DISPENSE DE TIMBRAGE



**SNEP**

**F.S.U.**

## Abandon, colère, mépris...

**EDITO**

En cette période de Vendée-globe, Monsieur Blanquer on vous demanderait bien « Comment naviguer dans la tempête ? » mais on a bien compris que la réponse est « débrouillez-vous, vous êtes sur une course en solitaire ! ». Le bateau prend l'eau de toute part, la crise sanitaire dure, les problèmes s'accumulent, les professeurs souffrent tout autant que les élèves et vous nous faites comprendre que la radio est coupée, seules quelques chaînes télé ont la primeur de vos déclarations généralistes, faussement emphatiques à nos égards et ceux des familles.

Jean le Cam disait au quatrième jour de course « Bien dire fait rire, bien faire fait taire ». J'aurais aujourd'hui préféré ne rien avoir à dire mais ce n'est pas le cas.

Abandon donc. Vous agitez la solution du tout local, celle de l'autonomie de l'établissement, comme si vous ne faisiez pas partie du même navire censé nous conduire à bon port. Celui où l'on instruit les élèves et réduit les inégalités. Mais il n'en est rien ! Les moyens humains et matériels n'y sont pas et sous votre gouvernance les choses empirent.

Colère, quand vous nous volez l'hommage de notre collègue Samuel Paty et que vous pensez que quelques pelletées de laïcité par-ci par-là régleront les problèmes de fond ! Depuis cet horrible jour de rentrée, on ne parle plus de laïcité dans les médias, les effets d'annonce passent, les blessures restent. Colère qui n'empêche pas les enseignants, fort heureusement, d'exercer leur responsabilité éducative avec détermination et engagement.

Nous aurons le droit, à n'en pas douter, à un autre grand tapage médiatique d'autocongratulation pour les JO Paris 2024. Mais savez-vous Monsieur le Ministre que nos élèves ne peuvent pas apprendre à nager sur tout le territoire, qu'ils ont perdu 25 % de leurs capacités cardiovasculaires en 40 ans, que seuls 14 % des garçons et 6 % des filles pratiquent une activité quotidienne ? Alors oui, il y a urgence, urgence à éviter une catastrophe sanitaire de plus, en donnant à l'école les moyens de réduire les inégalités et non de les creuser. Parce que l'EPS est obligatoire pour toutes et tous, sans discrimination, il est essentiel de renforcer sa place et celle du sport scolaire de la maternelle à l'université.

Des préoccupations ? Nous en avons à foison ! Moins nous trouvons de réponses, plus elles s'accumulent : abandon de la réforme des lycées, recrutement de professeurs, d'AVS, d'AE, d'infirmières, diminution des effectifs de classe, politique de construction d'équipements sportifs...

Le gouvernement est loin de tout cela, il gouverne, autoritaire, méprisant ses enseignants pour choyer sa vision libérale et mortifère de l'École et plus largement de la fonction publique. S'empêtrant au passage dans un sombre dossier de subvention d'Avenir lycéen. Quant au ventre mou, la classe moyenne, elle sortira meurtrie de cette période. Mais ne sous-estimez pas des professeurs ignorés, abandonnés et en colère, ils savent être vigilants et ne sont pas dupes.

Nous faisons chaque jour le choix de l'éducation, vous faites celui de la réduction de la dépense publique. La loi de finance 2021 nous en donne la preuve : elle n'offrira ni la possibilité de faire baisser les effectifs dans les classes, ni celle de développer la formation, ni celle de reconnaître le travail des personnels par des mesures de revalorisation significatives. La seule chose que vous n'oubliez pas au passage, c'est l'enseignement privé !

Emilie JANKOWIAK,

Secrétaire Académique SNEP FSU Lille



## Bulletin du SNEP-FSU Lille

Permanence chaque vendredi de 10h à 17h à la Bourse du Travail

SNEP-FSU Bourse du Travail 276 Bd de l'Usine 59800 LILLE Tel : 03.20.47.50.96  
 Email : [s3-lille@snepsu.net](mailto:s3-lille@snepsu.net) Site Internet : <http://snepsu-lille.net/wp/>



P1	Édito
P2	La parole aux Elus des AS
P3/4	Compte rendu CR UNSS 59/62
P4/5	Installations sportives fermées
P6	Certification Lycées et LP
P7	"Mots-Sages"

P10	Infos Corpo
P11	Revalo de Blanquer ?, QR Code, Droit de réponse
P12	Je mandate le SNEP FSU Stages et infos mouvements
P13/15	Mutation INTER 2021
P16	Témoignages de l'académie

 ATTENTION,  
Ce bulletin est le dernier pour les non syndiqué(e)s



## LA PAROLE AUX ELU(E)S DES AS

### Union Nationale du Sport Scolaire

Une Assemblée Générale Exceptionnelle (AGE) de l'UNSS s'est tenue le 5 novembre dernier à Paris. Le budget modifié 2020 de la direction nationale était à l'ordre du jour.

Lorsque le budget est à l'ordre du jour d'une instance, les élus des AS sont vigilants...

Dernièrement (le 30 juin 2020), nous nous étions déjà positionnés (comme les représentants du SNEP-FSU) contre une nouvelle volonté d'augmentation du prix de la licence.

Pour cette instance du 5 novembre, nous étions très inquiets de l'état des trésoreries des AS dû à cette année de crise.

Cependant, et une fois n'est pas coutume, nous nous rendions à cette AGE (en visio) avec la certitude que l'UNSS souhaitait réaliser un geste financier en direction des AS : bonne nouvelle.

Mais une double incertitude planait : ce geste financier serait-il à la hauteur de la situation ? Et, l'ensemble des membres de l'AG prendrait-il en compte les situations difficiles et déjà précaires de nombres d'AS ?

Malheureusement, nos espoirs ont été douchés deux fois...

Quelques explications :

Si toutes les AS du territoire (comme il était proposé) sont aidées à hauteur de 25% du prix du contrat, le coût total représente 2 897 500€ (somme calculée avec un coût moyen du contrat de 1400€).

Dans les documents financiers préparatoires, nous découvrons que la programmation de cette aide était envisagée en deux temps : 1/3 versé au moment du premier prélèvement (total : 1 000 000 d'euros en Décembre 2020) et 2/3 (1 897 500€) lors du dernier prélèvement (fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2021).

À cette proposition nous opposons plusieurs craintes et remarques :

- Aucune certitude que le budget 2021 de la direction nationale permette la mise en œuvre de la fin de l'aide !
- Serait-ce fait au détriment d'autres pans de l'activité UNSS 2021 ?
- Pourquoi ne pas aider les AS en totalité dès ce début d'année ? C'est en effet en ce moment qu'elles ont le plus besoin de cette aide financière.

En effet les dépenses principales restent (affiliation, contrats) pendant que les recettes diminuent (baisse du nombre de licenciés). Certaines AS commençaient l'année déjà en difficulté financière pour diverses raisons: mise en place obligatoire du contrat licence, augmentation de 10% du coût du contrat de 2018, coût des transports. Comment alors construire un budget honnête et pérenne si cette aide indispensable est distillée dans le temps ?

Bien qu'argumentant de plusieurs manières, notre volonté d'aider en totalité les AS tout de suite n'a pas été entendue. C'est donc malheureusement les choix budgétaires décrit ci-dessus qui seront appliqués. La seconde partie de l'aide sera donc versée sur le dernier prélèvement. En tout cas, espérons-le !

Pourtant, argument supplémentaire : la DN UNSS a fortement provisionné les « Animations sportives et compétitions » pour finir l'année (entre le 23/10 et le 31/12) : 4 474 072€. Cette somme est surévaluée aux yeux des élus des AS :

- Aucune compétition ne se déroulera sur cette période sur le territoire nationale compte tenu du contexte sanitaire.
- Localement le calendrier des compétitions tourne au ralenti depuis la rentrée scolaire.
- Surévaluée encore car, proportionnellement, elle représenterait 23 265 174€ de crédits d'animation sur l'année complète. Ceci n'a en effet jamais été le cas. La réalité nous indique que les crédits d'animation représentent généralement 22 000 000€.

Malgré nos arguments, M. Lacroix représentant du MEN a donc maintenu ses propositions dans l'état. La seule concession faite est d'allouer le plus rapidement possible la seconde partie de l'aide aux AS une fois le bilan de l'année 2020 fait et, en son sein, le constat d'un reliquat possible des crédits « Animations sportives et compétitions » évoqués ci-dessus.

Enfin l'AGE, sur proposition de la DN UNSS, a entériné un geste de soutien aux 10 AS touchées de plein fouet par la tempête qui a frappé les Alpes maritimes en leur offrant la totalité de leur contrat licence (9 304,47€ au total).

Les Élus des AS ont bien évidemment validé cette action budgétaire et reconnu l'initiative de la DN UNSS.

Loïc DAROUSSIN et Christophe BISQUERT

Élus des AS Nationaux issus de l'académie de Lille

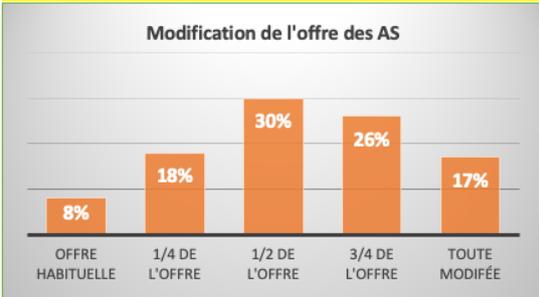


## DES CHIFFRES ÉDIFIANTS !

Bilan des 125 retours (26%) de l'enquête réalisée auprès des 515 établissements de l'académie.

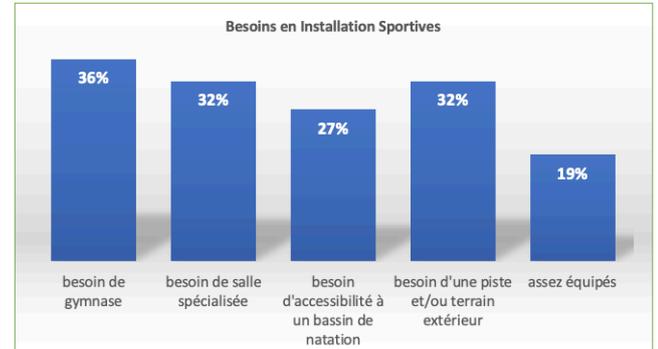
### VIE des AS

Modification des activités de l'AS depuis la mise en place du protocole renforcé



91% des établissements ont modifié au moins ¼ de leur offre initiale.

**Installations sportives :** La crise sanitaire révèle un état et un nombre insuffisant des Installations Sportives dans l'académie : 81% des établissements réclament plus d'Installations Sportives !

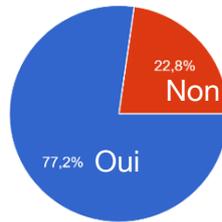


### Affiliation

94% des établissements affiliés – 6 % non affiliés.

### AS en capacité de payer le contrat ?

23% des AS en incapacité (13 collèges, 4 LP, 8 Lycées)  
Les autres établissements sont en capacité mais évoquent des difficultés à venir sur N+1, N+2.



### Aide financière nationale et /ou Académique :

25% des établissements ne sont pas au courant.

### VIE de l'EPS

#### Effectifs :

41% des établissements demandent une baisse des effectifs par classe de façon durable.

20% évoquent un nombre d'élèves qui rend la pratique de l'EPS problématique

#### Horaires :

91% des établissements se positionnent pour les 4 heures hebdomadaires généralisées par élève au collège.

79% des établissements se positionnent pour les 4 heures hebdomadaires généralisées par élève au lycée et lycée professionnel.

**Bilan :** La crise sanitaire révèle une vie des AS et de l'EPS dans l'académie fortement dégradée. Que ce soit sur la mise en place de protocoles impossible à mettre réellement en place ou les besoins d'installations sportives criants, les équipes d'établissement ont, comme toujours, pris leurs responsabilités en s'adaptant fortement. Dans le même temps, sans cadrage, sans soutien de l'institution, elles souffrent de cette nécessaire adaptation. Seules ou presque à gérer les relations aux communes pour la question de l'accessibilité aux salles, elles sont seules à identifier les conditions de mise en place d'un protocole vague et soumis à de multiples interprétations.

De plus, la modification des propositions d'activités dans les AS se conjuguent avec les questions de budget. Nombre d'AS font face à des difficultés financières qui risquent de perdurer à N+1 voire N+2. L'UNSS nationale a augmenté le coût du contrat de 10% il y a deux ans et a fait état d'un matelas financier de 900000 euros en 2020 ! Il faudra donc compter sur une exécution budgétaire de nos AS difficilement soutenable : comment évoquer un budget prévisionnel sincère sans certitude ?

Enfin, nous posons la question de la réelle connaissance de l'institution des conditions d'enseignement de l'EPS dans nos départements ? Les équipes tentent, avec professionnalisme, d'assurer un service de qualité mais dans quelles conditions ? L'institution en a-t-elle bien conscience ?

En attendant, la loi de finance 2021 ne répond pas à nos besoins en prévoyant un alourdissement des effectifs, 670 postes au CAPEPS externe quand 1500 sont nécessaires, des horaires de formation en baisse...soit une non prise en compte totale de nos besoins.

Vous pouvez encore compléter cette enquête et nous fournir des informations précieuses à porter lors des instances académiques



## CONSEIL RÉGIONAL DE L'UNSS 59/62

Un premier conseil régional UNSS s'est tenu le 1<sup>er</sup> octobre 2020. Madame Cabuil, Rectrice de l'académie introduit la réunion en parlant du contexte covid, particulier au lendemain de la Journée Nationale du Sport Scolaire et de la grande contrariété de la pratique professionnelle des profs EPS.

L'objectif académique est de permettre aux élèves de pratiquer l'EPS et l'AS et de développer les pratiques sportives. L'idée est de faire de cette année une année de solutions plutôt qu'une année de problèmes...Il est plus que jamais important de donner de l'espace à l'UNSS dans les établissements.

Suite à la déclaration du SNEP-FSU (consultable sur le site du SNEP-FSU académique), Valérie Cabuil reconnaît que les Profs d'EPS sont en difficulté, qu'il y a une dégradation du contexte lié au covid et qu'il va falloir s'éloigner de la normalité.

(suite page 4)

Il est fait état du 2S2C, dispositif que la rectrice ne considère pas comme dangereux pour la profession. Le SNEP-FSU considère, lui, qu'il doit s'agir d'un dispositif ponctuel répondant à la crise sanitaire de mars 2020 et qu'il ne doit pas perdurer.

Concernant la vie des AS, Valérie Cabuil ne nie pas que certains chefs d'établissement ne font rien pour sacraliser le mercredi après-midi et mettent parfois des freins aux déplacements en compétition. Pour la rentrée 2020-2021, aucun bilan de la JNSS n'est présenté, celle-ci serait-elle passée inaperçue ?

Un certain nombre d'hypothèses sont émises pour la tenue des calendriers UNSS, les cross... Comme au niveau national, il ne faut pas rechercher de cohérence dans ces propositions. Puisque, par exemple, certaines sous-préfectures ont pu accorder un droit d'organisation pour les cross mais pas d'autres. Le problème de la continuité du sport scolaire et de la visibilité des événements sont, dans ce contexte, peu compréhensibles pour les collègues.

V. Cabuil reconnaît un inconfort des profs d'EPS à prendre des décisions. Regrette de ne pas pouvoir donner de réponses claires et déplore que celles données soient variables et floues. O. Calais, IA-IPR, indique que la situation des profs d'EPS est difficile, qu'il y a un coût psychologique et qu'il faut maintenir les activités des élèves et des adultes. À quel prix ?...

V. Cabuil annonce qu'il faut trouver un processus d'échange pour permettre d'accompagner les collègues dans leurs décisions : cette idée n'a pas réellement trouvé d'écho dans nos pratiques professionnelles, c'est plus un sentiment d'abandon qui domine, de débrouillardise, de décision locale quand nous aurions besoin d'un cadrage académique fort et construit.

Le CR UNSS n'a pas, compte tenu de l'ordre du jour, pu aborder les questions financières qui restent centrales. Elles le seront au CR du 10 décembre. En attendant, notons qu'1/5 des AS ne sont pas affiliées au 1<sup>er</sup> octobre (une centaine de plus qu'il y a un an). L'inquiétude par le manque de positionnement de l'institution pousse le SNEP-FSU Lille à envisager une possibilité : celle de repasser au paiement par chèque au lieu du prélèvement et ne plus payer les deuxièmes et troisièmes tiers du contrat.

Le SNEP-FSU est intervenu pour expliquer que le coût du contrat était la cause de l'étranglement des AS et que les différentes aides n'étaient que des rustines qui ne faisaient que créer des disparités.

Ces derniers éléments seront abordés le 10 décembre ainsi que l'aide académique aux établissements de moins de 250 élèves (50% du coût du contrat) qui devrait s'accompagner d'une aide nationale à hauteur de 25% du prix du contrat (1<sup>er</sup> versement visible dès à présent sur l'espace Opuss).

Le SNEP-FSU proposera que le coût du contrat soit revu nationalement, que chaque AS qui en ferait la demande puisse passer du contrat licence normal au contrat accompagné ou inversement ou encore d'acheter des licences individuelles. Un bilan du second CRUNSS pourra aider les collègues à se positionner au sein de leurs AS.

**Vincent Bouché et Edmond Labussiere**  
Représentant SNEP-FSU au CRUNSS Lille

## INSTALLATIONS SPORTIVES FERMÉES AUX SCOLAIRES

### Des installations fermées aux scolaires depuis le 2 novembre par arrêté municipal, **une honte !**

Les enseignants EPS de plus d'une vingtaine de communes de l'académie prenaient connaissance de la fermeture des installations sportives aux publics scolaires par arrêté municipal : Valenciennes, le Cateau-Cambrésis, Iwuy, Bourbourg, Loon-plage, Onnaing, St Pol sur Ternoise, Seclin, Aulnoye-Lez-Valenciennes, Heuchin etc.

Pourtant les décrets du 29 octobre 2020 et du 2 décembre 2020 nous indiquent l'inverse.

Sont invoqués le manque de personnel pour nettoyer vestiaires et plateaux, la situation sanitaire dégradée localement, la fermeture aux AS pour « concurrence déloyale envers les clubs »...

Dans certains cas des ouvertures partielles sont discutées, dans d'autres cas c'est le silence total. On ferme quelquefois les stades extérieurs sans même envisager des aménagements avec les EPLE.

L'EPS à distance n'existe pas, les élèves ont besoin de pratiquer !

Messieurs, Mesdames les maires, Messieurs, Mesdames les président(e)s de communauté de communes en prenant ces décisions, ce sont les élèves que vous pénalisez !



Grâce à nos mobilisations communes (SNEP-FSU alerté par les enseignants d'EPS et liste communiquée par le SNEP-FSU aux autorités académiques) beaucoup de situations se sont débloquentes depuis et cela doit nous rappeler ô combien les combats menés collectivement sont plus efficaces. Les services de la DSDEN du Nord contactés par le SNEP-FSU ont, eux, été réactifs. Certains chefs d'établissement se sont mobilisés auprès des équipes, d'autres n'ont pas pris la peine de joindre les élus municipaux, de leur adresser courrier ou coup de téléphone ! Véritable abandon vécu par les équipes EPS.

Pour certaines communes la situation reste bloquée malgré les promesses engagées par les élus, c'est inadmissible.

C'est malheureusement le cas à Valenciennes, laissant les élèves de 4 lycées et de 4 collèges publics sans solution!

La situation reste également bloquée pour la piscine de Denain et beaucoup d'autres centres aquatiques : les « nouvelles piscines » à gestion privée continuent de faire des dégâts! Après le coût d'accès exorbitant, la fermeture. Quid du savoir nager comme priorité nationale!

L'ensemble des communes sur lesquelles le SNEP-FSU Lille est intervenu ont été identifiées grâce à vos retours à l'enquête envoyée par mail à ses adhérents ou anciens adhérents.

**Pour les enseignants d'EPS qui restent loin du SNEP-FSU, impossible pour nous de vous aider dans vos démarches.**

La situation de crise sanitaire a mis à jour la réalité de mise en œuvre de l'EPS et des espaces qui lui sont dévolus. Le problème existait déjà, il a explosé.

En cette période pandémique, le SNEP-FSU entend le désarroi de la profession sur les conditions d'enseignement. Il y repère la priorité et l'intérêt de mettre à jour les conditions matérielles indispensables pour développer l'EPS et le sport scolaire ! Dans notre académie, on enseigne l'EPS dans 550 établissements scolaires publics dans des conditions très hétérogènes et assez inégalitaires. Le sort réservé à notre discipline dans notre région est malheureusement à l'image du traitement qu'on lui réserve parfois dans nos établissements : inégalitaire. Pourtant l'EPS est au programme de tous les élèves du second degré contrairement à d'autres disciplines.

Elle n'est toujours pas considérée à la hauteur de ce qu'elle apporte dans la formation des jeunes qui en parlent pourtant avec un intérêt non dissimulé : « goût de l'effort – apprendre - exutoire – bon air – s'épanouir – se former – connaître mon corps - bien dans ma tête – bonne énergie – rendre enduring – condition physique - travail d'équipe....». Ces témoignages démontrent le besoin de formation identifié par les jeunes au travers de notre enseignement et donc des espaces nécessaires à sa mise en œuvre.

Mais alors de quoi a-t-on besoin ? L'EPS en acte relève d'une multitude de contraintes spatiales, puisque nous y accueillons tous les élèves quels que soient leurs niveaux d'entrée dans les APSA et que les programmations se veulent riches de leur diversité.

La Région des Hauts de France et ses 2 départements se targuent d'être une des régions les plus sportives du territoire français, les équipements sportifs sont en effet avec un indice d'implantation assez élevé mais ils sont aussi inégalement répartis et de conceptions diverses.

Des paramètres trop nombreux expliquent cela : politique territoriale – financements insuffisants -interlocuteurs trop diversifiés – investissements très disparates- rentabilité et tarification de fonctionnement ...

Le SNEP-FSU Lille va solliciter de nouveau la Région et les 2 départements pour que des groupes de travail et de réflexion puissent se réunir rapidement afin d'avancer sur les différents aspects du dossier.

Nous avons besoin de vos retours quant à vos conditions d'enseignement pour mener une campagne persuasive auprès des décideurs (Région – Départements). La relance de ce dossier pour la période post-pandémique reste un enjeu primordial pour resituer l'EPS dans un espace dédié, prioritairement intra-muros à l'EN : la salle de cours EPS doit être identifiée, comme pour toutes les autres disciplines, dans notre espace public d'enseignement !

## ACTUALITÉ CERTIFICATIVE DANS LES LYCÉES : un moratoire demandé par le SNEP-FSU depuis le 2 juin, jamais accepté et pourtant...le terrain le rend nécessaire.

**Le nouveau CCF du Bac 2021 et la mise en œuvre des protocoles en EPS en Lycée et LP représentent un vrai cas d'école.** Les demandes de moratoire formulées par le SNEP- FSU auprès de la DEGESCO, dès janvier 2020, puis le 2 juin afin de donner un temps nécessaire aux équipes pédagogiques d'expérimentation, de réflexion et d'adaptation n'ont jamais été acceptées.

À cette même demande formulée par le SNEP-FSU Lille auprès des IA-IPR EPS et de Madame le Recteur : pas de réponse! *CF courrier du 3 octobre sur le site SNEP-FSU Lille.*

La réalité du terrain nous prouve désormais que la demande est plus que fondée.

En pleine crise du COVID, au printemps dernier, l'inspection imperturbable exigeait de préparer nos P.A.P.E. en bonne et due forme. Retour des protocoles LGT exigé pour le 20 septembre dans notre académie. Chaque équipe EPS devait ensuite recevoir un avis porté sur ses propositions par la CAHPN, réunie le 16 octobre. Mais dans ce cas l'exigence semble moins forte puisque, sans explication, le statut du PAPE dans Eduline reste « projet soumis ».

On se doute que le travail des enseignants d'EPS en CAHPN soit lui aussi perturbé. Ce que l'on ne comprend pas ce sont les informations contradictoires : le ministère concède aux enseignants (dans les repères donnés pour les examens et CCF) que : « Nous pouvons considérer la rentrée 2020 comme un cas exceptionnel et la possibilité doit être laissée d'entrer dans l'EPS en septembre sans préoccupation certificative à court terme », et pourtant on normalise la situation en mettant la pression pour un retour des productions des enseignants d'EPS dans un calendrier intenable (dans notre académie : 4 décembre pour les lycées, 2 décembre pour les LP). Rappelons au passage qu'aucune harmonisation nationale de calendrier et d'exigences sur le sujet existe.

Les actes administratifs ne semblent pas être touchés par le contexte pandémique : Faites comme d'habitude, quitte à être en inadéquation totale avec la réalité ! EPSNET ? Remplissez 3 activités. Le virus n'entre pas dans les écoles ni dans le paramétrage de l'application depuis le début de l'épidémie !

Quid de la situation sanitaire où les enseignants d'EPS cherchent (quand ils ont des installations sportives ouvertes !) à aider les élèves et créer des conditions d'apprentissage les plus sereines possibles, voire tout simplement à rendre possible l'enseignement de la discipline.

Un certain nombre de nos élèves n'ont profité d'aucune pratique physique depuis près de 6 mois, les constats sur l'état de santé faits en cours EPS sont parfois alarmants.

Si les recommandations de nos IA-IPR EPS du 12 novembre relatives à la session BAC précisent que les protocoles certificatifs peuvent être ajustés (réponse à la demande de moratoire déguisée, mais pas assumée ?) il nous est aussi demandé que les notes posées dans le bulletin scolaire soient en lien avec les AFL/AFLP créant un lien nouveau entre la note trimestrielle et les critères du CCF. À ce jour aucun texte réglementaire n'en fait référence.

La priorité des enseignants d'EPS est actuellement donnée à la pratique physique de leurs élèves dans des conditions sanitaires garantissant à coup sûr la sécurité et de meilleurs apprentissages. Les conditions sont rarement réunies malgré l'implication des équipes. La production de nouveaux protocoles énergivore en temps et en concertations, vient bien après dans l'ordre des priorités !

Nous constatons avec regret que le décalage est optimal entre d'une part, des discours officiels censés prendre en compte les difficultés scolaires d'élèves décrocheurs et les inégalités évidentes que cette crise a mis en exergue durant le confinement et d'autre part les injonctions « hors-sol » pour mettre en œuvre une réforme du BAC totalement inadaptée et dans tous les cas inapplicable en ces temps de crise.

Continuer dans cette voie, c'est assurer la perte de sens de notre métier : les injonctions administratives devenant plus fortes que la nécessité de réunir les conditions pour instruire les élèves.

[Lien vers une enquête LP](#)



# “MOTS-SAGES...”



Dans l'histoire, c'est toujours par l'action que nous avons pu faire avancer les revendications pour notre discipline et pour l'école. Il en est ainsi pour l'intégration à l'EN (1981), la 4<sup>ème</sup>

heure 6<sup>ème</sup> (1994), le maintien de l'EPS au DNB (2005), le décret instituant les 3 heures d'AS dans le service des enseignants d'EPS (2014), la future création d'un enseignement de spécialité (rentrée 2021) notamment. C'est pourquoi le SNEP-FSU mène des campagnes pour une EPS de qualité.

En cette période de crise sanitaire pandémique, je tenais à m'adresser à vous sur la nécessité de combattre ce sentiment d'isolement, de perte de repères pour notre métier et notre formidable discipline qu'est l'EPS dans la formation des jeunes.

En ce moment de questionnements, l'approche très hétérogène et localisée de l'enseignement de notre discipline doit nous inciter à communiquer et à remettre en perspective ce qui fait l'essence même de notre fonction d'enseignant d'EPS. Les consignes pédagogiques « hors-sol », comme si les situations d'enseignement restaient normales (pré-COVID), révèlent une méconnaissance des réalités de terrain et de la situation exceptionnelle que nous vivons actuellement.

Les militants du SNEP-FSU de Lille sont à la tâche depuis plus d'un an pour accompagner la profession sur cette crise sanitaire et garder l'existence essentielle et primordiale de l'enseignement de l'EPS dans la formation des jeunes.

Au-delà de cette situation sanitaire exceptionnelle, le SNEP-FSU avait déjà des zones conflictuelles avec de nombreux interlocuteurs sur la conception de l'EPS et de notre métier :

- L'Inspection Générale EPS et sa conception qui aseptise le rapport à la culture sportive commune ;
- Les gestionnaires administratifs (Ministère et Rectorat) excluant les représentants des personnels du suivi des dossiers des collègues et de leurs transparences (Mutations – Parcours de carrière – Promotions etc.) ;
- Les tentatives de mélange des genres (2S2C ; EPS-Sport Fédéral avec la tutelle BLANQUER sur les deux ministères : le SNEP-FSU revendiquant des missions définies avec précision pour les collègues Jeunesse et Sports qui ne se confondent pas avec l'EPS du système éducatif).

Dans ce contexte qui oriente vers une dispersion des réflexions et des comportements qui s'apparentent à de l'individualisme et à du repli sur soi, le SNEP-FSU par la voie de ses militants s'engage à fédérer la profession et à créer ce lien collectif qui a toujours fait la force de notre discipline.

**Je vous appelle à rejoindre le SNEP-FSU, ses valeurs, la richesse de ses débats.** Je me suis épanoui durant plus de 30 ans grâce à mon syndicat, j'ai côtoyé des centaines de collègues en partageant leurs réflexions, la relation humaine étant au cœur de ces contacts riches et inoubliables.

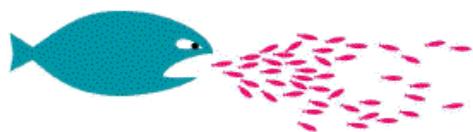
**Ne pas se syndiquer au SNEP-FSU, c'est passer à côté d'une partie indispensable et incontournable de sa vie d'enseignant d'EPS !**

Alors à bientôt, pour rendre la profession encore plus forte !

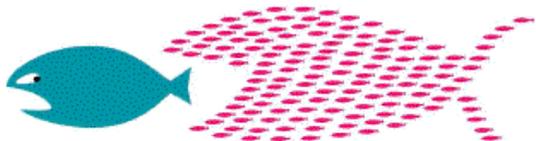
**Marc Boulogne,**

Jeune retraité,

Membre du bureau académique du SNEP-FSU Lille



**Pour se défendre,**



**il y a une solution.**



ATTENTION,

Ce bulletin est le dernier  
pour les non syndiqué(e)s

Je renvoie ma fiche à SNEP-FSU LILLE Bourse du travail 276 Bvd de l'usine 59800 LILLE

Date de naissance ____/____/____		Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	
Nom		Code établissement	
Nom de jeune fille		Nom	
Prénom		Adresse complète	
Adresse complète		<b>Echelon</b> (ou groupe pour les retraités)	
Mail		<b>Situation administrative</b> (entourez ci-dessous)	
Téléphone fixe		TZR	Poste fixe
Téléphone portable		Prof Sport stagiaire	Prof EPS stagiaire
		Disponibilité	Congès (parental...)
			Temps partiel : %

**Etablissement d'affectation ou zone de remplacement**

## Situation professionnelle

<b>Envoi des bulletins SNEP-FSU</b> <input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique		<b>Envoi du bulletin FSU ("POUR")</b> <input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique	
<b>Bulletins</b> Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale			

## Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin

J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-

## Date et signature

## Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2020-2021

Entourez votre catégorie professionnelle	Catégorie/échelon										
	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	100 €	126 €	143 €	152 €	160 €	165 €	175 €	187 €	199 €	213 €	228 €
Prof EPS classe normale biadmissible	199 €	209 €	224 €	242 €	257 €	271 €	283 €	303 €	315 €	334 €	
Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe	236 €	250 €	263 €	283 €	303 €	315 €	334 €				
Prof EPS Classe Ex.- Prof Sport Classe Ex.		120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €
CE			177 €	187 €	211 €	227 €					
CE Hors Classe	211 €	229 €	242 €	257 €	271 €						
CE Classe Ex.	1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11
Agrégé - CTPS	110 €	166 €	169 €	183 €	194 €	208 €	223 €	239 €	256 €	271 €	282 €
Agrégé Hors Classe - CTPS Hors Classe	256 €	271 €	283 €	303 €	315 €	334 €					

ssionnelle

Catégorie / échelon		1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11
Agrégé Classe Ex.- CTPS Classe Ex.		283 €	303 €	315 €	334 €	334 €	345 €	363 €				

<b>MA et CDI</b> : Montant du traitement mensuel brut.	Inférieur à 1001 €	→ Groupe 1	59 €	Entre 1 401 € et 1 600 €	→ groupe 4	103 €	Entre 1 801 € et 2 000 €	→ Groupe 6	132 €
	Entre 1 001 € et 1 200 €	→ groupe 2	73 €	Entre 1 601 € et 1 800 €	→ Groupe 5	117 €	Supérieur à 2 000 €	→ Groupe 7	146 €
	Entre 1 201 € et 1 400 €	→ groupe 3	88 €						

Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe	100 €
Agrégé stagiaire sur 1er poste	110 €
Congé parental - disponibilité	46 €

Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine

Contractuel (CDD) temps plein à l'année	44 €
Autre contractuel (CDD)	30 €
Congé de formation	102 €

Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service

<b>Retraité-e</b> : montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source	Inférieur à 1151 €	→ Groupe 1	51 €	Entre 1 601 € et 1 800 €	→ groupe 4	94 €	Entre 2 501 € et 2 700 €	→ groupe 8	148 €
	Entre 1 151 € et 1 400 €	→ groupe 2	68 €	Entre 2 051 € et 2 300 €	→ groupe 6	117 €	Supérieur à 2 900 €	→ groupe 10	168 €
	Entre 1 401 € et 1 600 €	→ groupe 3	83 €	Entre 2 301 € et 2 500 €	→ groupe 7	134 €			

<b>Abonnement Bulletin</b>	
Non syndicables	60 €
Institutions/Associations	60 €
Etudiants STAPS	20 €

## Je choisis de payer ma cotisation...

- 1/ **Nouveauté ! En ligne** sur le site <http://www.snepfsu.net>
- 2/ **Par chèque** à l'ordre du SNEP-FSU    Précisez le nombre de chèques (max 8)  (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)
- 3/ **Par prélèvement(s)** en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois ). Remplissez le mandat ci-dessous  
 Nombre de prélèvements     Indiquez le 1er mois de prélèvement

**PRELEVEMENT  
MANDAT**

Single Euro Payments Area

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Compl. d'adresse \_\_\_\_\_

CP - Ville \_\_\_\_\_

Pays \_\_\_\_\_

Code IBAN \_\_\_\_\_

Code BIC \_\_\_\_\_

Paiement récurrent     **MERCI DE JOINDRE UN RIB**

NE RIEN INSCRIRE ICI ➔

Signature : \_\_\_\_\_

Pour le compte du  
**SNEP-FSU**  
**76, rue des Rondeaux**  
**75020 PARIS**  
 Ref : cotisation SNEP  
**A :** \_\_\_\_\_  
**Le :** \_\_\_\_\_

**! CREDIT D'IMPOT**

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

*Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €*

**Détachement de fonctionnaires de catégorie A dans les corps des personnels enseignants**  
**Année Scolaire 2021-2022**      **Note de service du 13-11-2020**

Dossier à adresser au DPE—Rectorat avant mi janvier 2021  
Les fonctionnaires sont accueillis en détachement pour une durée de deux ans. Les personnels actuellement en détachement doivent, 3 mois au moins avant la fin de son détachement, formuler auprès du recteur dont il dépend, soit une demande de renouvellement de détachement, soit une demande de réintégration dans son corps d'origine.

**DISPOSITIFS d'accompagnement des personnels confrontés à des difficultés de santé**  
**Année Scolaire 2021-2022**

Les dispositifs sont les suivants :

**1. AMENAGEMENT DU POSTE DE TRAVAIL** Aménagement organisationnel et matériel, formation et bilan de compétences : demande à tout moment de l'année scolaire **Assistance humaine : demande avant le 18 décembre 2020 au rectorat – DRH – Correspondant handicap académique**

**2. ALLEGEMENT DE SERVICE**

**Dépôt du dossier avant le 12 février 2021 au rectorat – DPE – bureau de Gestion 3**

**3. AFFECTATION SUR POSTE ADAPTE - DE COURTES DUREES (PACD)**

Le PACD est prononcé pour 1 an et éventuellement renouvelable dans la limite de 3 années.

**- DE LONGUES DUREES (PALD)**

Le PALD est prononcé pour 4 ans et renouvelable sans limite. Il n'est pas nécessaire d'avoir un PACD pour prétendre à un PALD.

Les personnels en PACD ou PALD ne restent pas titulaires de leur poste et en cas de réintégration, ils doivent obligatoirement participer au mouvement pour retrouver un poste.

**Dépôt du dossier avant le 18 décembre 2020 au rectorat – DPE – bureau de Gestion 1**

**DISPONIBILITE - CONGE de NON ACTIVITE pour RAISONS D'ETUDES**

**Année Scolaire 2021-2022**

**Dossier à déposer au secrétariat de votre établissement avant le 15 Janvier 2021**

Les intéressés demandant leur réintégration ou renouvelant leur demande doivent le faire avant le **18 Décembre 2020** pour la rentrée 2021.

**Demande d'exercice à temps partiel**  
**Année Scolaire 2021-2022**

Toute personne souhaitant demander un temps partiel doit en faire la demande et ce avant le 31 mars (date fixée par le décret et ce **même si la date académique est le 11 décembre 2020**).

Le temps partiel peut être de droit (élever un enfant, donner des soins à un conjoint...) ou sur autorisation. Ceux qui souhaitent une réintégration à temps complet doivent également en faire la demande avant le 31 mars et ce même si le rectorat affiche le 11 décembre 2020, c'est bien le 31 mars qui fait foi.

Renseignez-vous auprès de votre secrétariat d'établissement pour obtenir les formulaires. **Vous pouvez également demander conseil aux élus du SNEP-FSU : [corpo-lille@snepfsu.net](mailto:corpo-lille@snepfsu.net)**

**RDV de Carrière : Quand contester ?**

Vous avez bénéficié d'un rendez vous de carrière au titre de la campagne 2019-2020 (prolongée jusqu'au 31 décembre 2020 en raison du premier confinement et de la crise sanitaire) et vous avez pu prendre connaissance des avis portés par les évaluateurs primaires (IA-IPR EPS et chef d'établissement).

A l'issue de la publication de ces avis sur SIAE, vous avez la possibilité d'apporter une observation sur le compte rendu du RDVC. En cas de désaccord sur la façon dont s'est déroulé le RDVC ou bien sur l'évaluation portée, il est vivement recommandé de renseigner ces observations, bien qu'elles ne constituent pas en soit une quelconque forme de recours !

Et après ?

D'ici le mois de janvier, vous serez destinataires de l'appréciation finale de la valeur professionnelle portée par la rectrice à partir des éléments renseignés par les évaluateurs primaires (chef d'établissement et IA-IPR EPS).

Je souhaite contester mon appréciation !

1) Dans les 30 jours qui suivent la notification, je dois adresser une demande de contestation de mon appréciation. La demande écrite doit être motivée et personnelle, il n'y a pas de modèle de courrier type.

2) Le Recteur dispose à son tour de 30 jours pour donner une réponse. Si je suis destinataire d'une réponse positive et que l'évaluation proposée me convient, je ne poursuis plus mon recours. Si je n'obtiens pas de réponse de l'administration, cela équivaut à une réponse négative.

3) Je n'ai pas eu de réponse satisfaisante : je dispose à nouveau de 30 jours pour saisir la CAP compétente qui devrait se réunir au printemps 2021 !

La crise sanitaire a mis en évidence les situations dégradées de l'enseignement de l'EPS et du Sport scolaire.

En tant qu'enseignant(e) d'EPS, si nous sommes tous-tes impacté(e)s dans notre professionnalité par la crise du COVID 19, les établissements où les conditions d'enseignement de l'EPS et d'animation du sport scolaire n'étaient déjà pas satisfaisantes (effectifs pléthoriques, manque d'installations, installations vétustes, installations mal entretenues par manque de personnels d'entretien mis à disposition etc... ), se trouvent dans une situation ingérable. Cela se traduit plus encore par une offre de formation à la pratique physique amputée en direction des élèves.

Le SNEP-FSU est intervenu dans toutes les instances (CTA, CHSCT, groupe de travail, CR UNSS) pour faire remonter jusqu'à Madame le Recteur les difficultés de la profession EPS.

En tant que professionnel concerné, vous avez à disposition dans votre établissement, le Registre de Santé et Sécurité au Travail, pour inscrire toutes situations de travail impactées.

Alors n'hésitez pas à utiliser cet outil !



Après avoir annoncé une loi de programmation sur la revalorisation des enseignants, le SNEP FSU déplore que rien ne soit annoncé au-delà de 2021. A se demander si cette éventuelle loi ne serait pas un leurre pour faire accepter des changements profonds du métier enseignant.

La revalorisation aurait dû concerner l'ensemble des personnels et pour cela relever de mesures indiciaires. Ce ne sera finalement que 31% des enseignants qui seront revalorisés et de surcroît sous forme de primes.

Les milieux et les fins de carrière tout comme les stagiaires en sont exclus alors que l'ensemble des personnels a subi une perte importante de pouvoir d'achat depuis 2010, et que les stagiaires seront recrutés dès 2022 au niveau master 2.

Sur les fins de carrière, il était nécessaire d'augmenter le nombre de promotions à la classe exceptionnelle tout en mettant fin aux 2 viviers d'accès. L'augmentation du taux d'accès à la hors classe ne touchera que peu d'enseignants du second degré.

La prime « équipement informatique », rendue nécessaire par la crise sanitaire mais réclamée depuis longtemps par les organisations syndicales, n'est pas à la hauteur des enjeux actuels de l'enseignement. Que permettent 150 euros aujourd'hui pour l'achat de matériel informatique ?

J-M Blanquer est loin du compte, le SNEP FSU ne saurait se satisfaire de ces premières mesures. La revalorisation de l'ensemble des personnels est une nécessité. Le SNEP FSU revendique en lieu et place des primes proposées par le ministère un dégel de la valeur du point d'indice, une augmentation indiciaire permettant de rattraper la perte de pouvoir d'achat au moins depuis 2010.



## QR CODE

Comme vous avez pu le constater, notre bulletin académique « nouvelle formule » a changé de format et tente de se moderniser en vous renvoyant plus régulièrement à des infos en ligne via des QR Codes.

Pour utiliser ces QR Codes, c'est simple : scannez-les avec votre appareil photo. Les applications appareil photo des smartphones de dernière génération les reconnaissent sans même disposer d'une application. Elles ouvrent automatiquement via un navigateur la page internet qui est « cachée » derrière ce carré magique.

Si cela ne fonctionne pas, rendez-vous dans votre store (Play store, Apple store ou autre) et tapez « Lecteur QR code ». Vous trouverez d'innombrables applications gratuites pour se faire.

Testez-vous avec celui-ci, il devrait vous envoyer vers la page d'accueil du site SNEP-FSU de Lille.

## Pas-de-Calais Le Département

### droit de réponse



Sur le précédent bulletin académique de rentrée scolaire, il était rédigé que « la journée\* (*Journée Nationale du Sport Scolaire*) est pilotée par le Conseil Départemental ». Pour éviter tout quiproquo, le Département du Pas-de-Calais rappelle qu'il n'est en rien responsable ni pilote de l'organisation de l'évènement qui est une opération menée par les services académiques.



# MUTATIONS

## Le SNEP-FSU Lille à distance mais toujours présent : stages de formation et accompagnement des collègues maintenus !

Les stages de mutation inter-académique se sont déroulés le jeudi 19 novembre pour les titulaires et vendredi 20 novembre pour les stagiaires en visio : 21 titulaires et 18 stagiaires y ont participé. D'autres enseignants d'EPS nous ont ensuite sollicité par mail et téléphone concernant cette phase inter-académique. Nous les invitons fortement à participer au stage intra si nécessaire afin de leur apporter une information complète et précise. Nous espérons pouvoir organiser le stage mutation phase intra-académique en présentiel dans nos bureaux de Lille Fives (Bourse du travail) courant Mars 2021.

### Bonne nouvelle !

A force de revendications notamment du SNEP-FSU auprès de la DGRH (Direction Générale des Ressources Humaines) du ministère, nous obtenons que les services académiques communiquent aux organisations syndicales l'état de l'emploi à la rentrée 2020, autrement dit les résultats du mouvement de mutation intra-académie 2020. C'est une victoire, un signe de transparence retrouvée après que les représentants des personnels aient été écartés des mouvements dans le cadre de la loi de la transformation de la fonction publique.

Le SNEP-FSU saura analyser la situation afin de rétablir autant que possible un traitement équitable pour les enseignants d'EPS, alerter les services sur des situations problématiques ou incohérentes, accompagner les enseignants d'EPS dans leurs démarches, s'appuyer sur ces données pour le mouvement 2021.

### Je Mandate le

Fiche de suivi et de mandatement SNEP



### MUTATION

**pour m'accompagner dans  
ma demande  
de Mutation !**



J'peux pas, j'ai visio avec le SNEP ! Ils sont sur tous les fronts même derrière leurs écrans !

Hé, tu viens ?



12

Date à venir du stage intra et informations sur les mouvements inter 2021 et intra sur notre site <http://www.snefsu-lille.net/wp/>  
**Attention : une partie du contenu est réservée aux syndiqués, munissez-vous de votre identifiant !**

Le gouvernement a remis en cause au travers de la loi de

transformation de la Fonction publique (LTFP), le rôle et la place des élus pour ce qui concerne tous les actes de gestion des personnels.

Ainsi, le pouvoir a décidé de placer les actes de gestion dans un rapport direct entre le demandeur de mutation et l'administration. Les élus ne sont plus destinataires des documents concernant l'ensemble des demandeurs, ils ne sont pas invités à siéger tant en groupe de travail qu'au sein des instances (CAP et FPM). Cette décision est scandaleuse car elle prive les agents du droit de regard des élus sur les projets de l'administration.

Le bilan du premier exercice de ce mouvement 2020 n'a rien de reluisant. Certes la RGPD, protection des données personnelles derrière laquelle s'est caché le gouvernement pour justifier sa loi, a été respectée. En revanche pour le respect de l'équité c'est autre chose. Des collègues ont été lésés et de nombreux recours aux issues diverses ont été formulés. Le travail et les propositions de vos élu.es auraient permis de régler un grand nombre de situations.

C'est donc l'opacité qui s'organise, mais nous serons toujours à vos côtés pour vous conseiller et vous aider dans cette nouvelle configuration.

Les élu.es ne pouvant plus intervenir dans les instances comme précédemment, il vous faudra, pour nous permettre de continuer à accompagner votre demande, nous adresser la fiche de suivi et d'y joindre une copie intégrale de votre confirmation de demande accompagnée de l'ensemble des pièces justificatives. Il s'agira également de nous donner mandat pour pouvoir vous accompagner et porter vos demandes auprès de l'administration.

Les lignes directrices de gestion mobilité en 2021 intègrent l'ensemble des bonifications arrêtées au mouvement 2019 qui nous avait permis d'obtenir un rééquilibrage du barème. Des précisions ont été apportées pour certaines situations, la période transitoire sur les lycées d'éducation prioritaire a été arrêtée contre notre avis. La note de service ne comptant désormais plus que le calendrier de gestion des opérations et quelques précisions.

Le SNEP-FSU et ses élu.es continueront à porter les revendications de la profession pour le droit à mutation pour tous, à contester l'attaque contre le paritarisme vous privant du droit à être représenté.e.s par les élu.e.s que vous avez choisi.e.s et pour obtenir de nouvelles améliorations permettant enfin de sortir du système de mutation à l'aveugle.

Comme toujours, vous pouvez compter sur l'ensemble des commissaires paritaires et militant.es du SNEP-FSU pour vous aider et vous assister dans votre demande de mutation et sur leur engagement à faire respecter vos droits dans le respect de l'intérêt général.

## TZR, toujours oubliés de l'inter

**Le SNEP, le SNES et le SNUEP se sont toujours battus pour que les missions de remplacement soient définies statutairement et génèrent des bonifications dans le cadre du mouvement.**

Depuis 2007, ces bonifications n'existent plus à l'inter, le gouvernement de l'époque refusant de prendre en compte la difficulté inhérente à la mission de remplacement. Son principal objectif étant de supprimer massivement les emplois publics, le recours massif à la précarité s'est considérablement développé et, en quelques années, le nombre de TZR est passé de 33 000 à moins de 16 000 dont une grande majorité est affectée à l'année.

**Depuis le mouvement 2016, grâce à leurs interventions, le SNEP, le SNES et le SNUEP ont obtenu que les TZR en suppléance bénéficient de la bonification Education prioritaire au même titre que les TZR affectés à l'année (cette discrimination inacceptable avait été introduite à la rentrée 2015).** Ils continuent à demander, que pour la bonification Education prioritaire, l'ancienneté de poste sur ZR soit déconnectée de l'établissement d'affectation. En effet, le changement d'établissement est le plus souvent subi par le TZR.

En cette rentrée 2020 où s'accroissent les dégradations des conditions de travail des TZR, **le SNEP, le SNES et le SNUEP continuent à revendiquer la réintroduction de la bonification progressive liée à l'ancienneté en poste sur zone au mouvement interacadémique** (juste reconnaissance des difficultés spécifiques aux missions de remplacement), une revalorisation et une amélioration du système indemnitaire.

**Le SNES, le SNEP et le SNUEP continueront avec ténacité à défendre les TZR et un service de remplacement de qualité.**



fiche de suivi mandatement

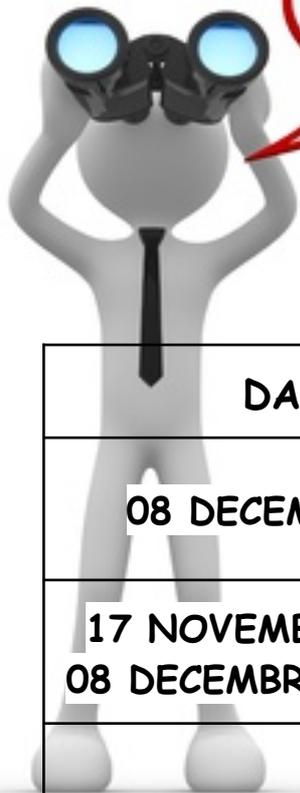


Calculateur Mouvement



Bulletin INTER (codes syndiqués)





CALENDRIER

# MUTATIONS 2021

Mobilité des personnels enseignants du  
second degré  
BO Spécial n° 10 du 16 novembre 2020

DATES	OPERATIONS
08 DECEMBRE 2020	DATE LIMITE d'envoi du dossier au titre du handicap du demandeur ou de son conjoint et du dossier médical pour enfant auprès du Médecin Conseiller Technique du Recteur
17 NOVEMBRE à 12h au 08 DECEMBRE 2020 à 12h	SAISIE des VOEUX ( 31 voeux maximum portant sur des académies ) Iprof-SIAM : via EDULINE puis Gestion des personnels - I.PROF ( <a href="https://eduline.ac-lille.fr">https://eduline.ac-lille.fr</a> )
09 au 11 DECEMBRE 2020	Réception sur la boîte courriel du formulaire de confirmation de demande de mutation. <b>11 décembre 2020</b> : date limite de la transmission par le chef d'établissement de l'ensemble du dossier de demande de mutation signé et accompagné des pièces justificatives à <a href="mailto:mvt2021@ac-lille.fr">mvt2021@ac-lille.fr</a>
14 JANVIER au 1er MARS 2021	PUBLICATION des BAREMES vérifiés par le Rectorat sur Iprof-SIAM
Les demandes de rectification de barème doivent être formulées jusqu'au 28 JANVIER 2021 exclusivement sur <a href="https://www.ac-lille.fr/dialogue-mouvement">https://www.ac-lille.fr/dialogue-mouvement</a> Envoyer un double à <a href="mailto:corpo-lille@snepfusu.net">corpo-lille@snepfusu.net</a>	
12 FEVRIER 2021 à minuit	Après fermeture des serveurs Iprof-SIAM, seules seront examinées les demandes tardives, les modifications de demandes et les demandes d'annulation qui sont déposées avant le vendredi 12 février 2021 à minuit sur <a href="https://www.ac-lille.fr/dialogue-mouvement">https://www.ac-lille.fr/dialogue-mouvement</a>
03 MARS 2021	Transmission du résultat de la phase inter-académique

Contacts RENSEIGNEMENTS SNEP-FSU LILLE

CONTACTS INFORMATIONS

06 03 62 07 78 / 06 87 77 92 75 / 06 87 35 15 89



SITES INTERNET

<http://www.snepfusu-lille.net/wp/mutations>

<http://www.snepfusu.net> (rubrique les Personnels - Mutations)



## DOSSIER MUTATION INTER

N'oubliez pas d'adresser au SNEP-FSU LILLE la fiche syndicale de suivi individuel et de mandatement avec copie de confirmation et pièces justificatives,  
À télécharger sur [https://www.snepfusu.net/mvt/docs/fiche\\_inter\\_21.pdf](https://www.snepfusu.net/mvt/docs/fiche_inter_21.pdf)  
un outil indispensable pour être défendu et représenté





# Le barème pour l'équité de traitement et la transparence

**Un barème rééquilibré et plus juste : une amélioration gagnée par les syndicats de la FSU dès le mouvement 2019**

Le mouvement national est la plus massive opération de gestion de l'administration (plus de 80 000 demandes d'affectation et de mutation traitées chaque année à travers les deux phases). Une opération de gestion d'une telle ampleur ne peut se faire sans que soit appréciée la diversité des situations et des demandes. Le seul outil qui le permette objectivement et techniquement est le barème, dont l'existence légale est enfin reconnue depuis avril 2016.

La politique ministérielle des dernières années avait aggravé les déséquilibres du barème au détriment du plus grand nombre : en 2005, survalorisation des sorties d'établissements relevant de l'éducation prioritaire par le système des APV ; réactualisation en 2015 en l'adaptant au nouveau dispositif REP/REP+ ; en 2012, valorisation considérable des années de séparation des conjoints ; en 2015, après avoir envisagé la disparition pure et simple du « vœu préférentiel », le ministère a choisi de le plafonner. Rappelons ici que le « vœu préférentiel » est aujourd'hui le seul moyen qu'ont les collègues exclus des dispositifs ci-dessus d'espérer obtenir un jour satisfaction. Tout cela s'inscrivait dans une dérive inquiétante qui visait à considérer au sein de la Fonction publique que les « priorités légales » devaient être « absolues ».

**Depuis plusieurs années, le SNES-FSU, le SNEP-FSU, le SNUEP-FSU et le SNUIPP-FSU demandaient au ministère un rééquilibrage du barème du mouvement.**

Le ministère a profité de la réécriture de la note de service, rendue nécessaire par la parution de textes sécurisant juridiquement le barème des mutations, notamment le décret 2018-303 du 25 avril 2018, pour répondre à notre demande.

Nous avons obtenu le doublement des points liés à l'ancienneté de poste en lieu et place du triplement que nous demandions, ce qui va néanmoins dans le bon sens. Nous avons obtenu la réévaluation d'un certain nombre de bonifications afin qu'elles ne perdent pas de leur valeur relative dans le cadre du nouveau barème (la bonification attribuée aux ex-non-titulaires ou celle pour l'affectation en établissements relevant de l'éducation prioritaire). Globalement le nouveau barème est plus équilibré et permet un plus grand nombre de mutations quand bien même le contexte des suppressions de postes dans le second degré, de baisse du nombre de postes au concours, d'augmentation des postes spécifiques n'est pas de nature à faire accroître la fluidité du mouvement. Ce nouveau barème a permis à davantage de participants ayant une ancienneté de poste importante d'obtenir enfin la mutation souhaitée depuis longtemps.

**Cependant, la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 ne permet plus aux élus des personnels de vérifier l'utilisation que l'administration fait du barème : les syndicats de la FSU demande son abrogation.**

## Pétition SNEP-FSU Le rôle des élues-es et les CAP : J'y tiens!

[https://www.snefsu.net/mvt/docs/petition\\_role\\_des\\_elus\\_nov\\_2019.pdf](https://www.snefsu.net/mvt/docs/petition_role_des_elus_nov_2019.pdf)



**DANS LE NOUVEAU CADRE IMPOSÉ  
PAR LA LOI DE TRANSFORMATION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE**

**NE RESTEZ PAS  
SEUL·E FACE  
À L'ADMINISTRATION !**

Plus que jamais il est indispensable de  
prendre contact avec les représentants  
des syndicats de la FSU, première  
fédération de l'Éducation nationale

pour être conseillé-e,  
accompagné-e et défendu-e

**Notre expertise n'est  
plus à démontrer**

# TÉMOIGNAGES

**GYMNASES FERMÉS,**  
MEN, IA/IPR, direction :  
personne ne se mouille  
sauf les profs !



C'est vous qui le dites !

Quelques échos de notre enquête...

Merci à l'ensemble des collègues EPS  
qui ont répondu

## DIM

L'AS aussi porte le masque,  
une année blanche en  
perspective.



## JEUNESSE :

25% de capacités  
cardio-vasculaires en  
moins.

Les enseignants aussi  
sont à bout de souffle.



## CHARGÉS COMME DES MULES

- Masques
- Gel hydro-alcoolique
- Lingettes désinfectantes
- Matériel EPS



**SURCHARGE  
ADMINISTRATIVE**  
Travailler plus pour  
gagner moins.  
Cherchez l'erreur !



## CONTRAT UNSS

Le nœud se resserre, les AS au  
bord de l'asphyxie.



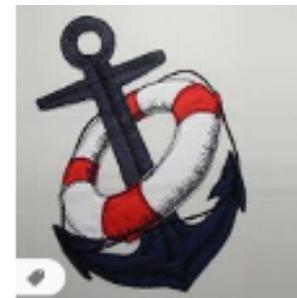
**PROFS EPS**  
Espèce en voie  
d'extinction.



## CONTRAT TOUJOURS

La DN de l'UNSS annonce une  
aide exceptionnelle de 25 %...  
Après avoir augmenté la facture  
de 10% en 2018.

Bourreau ou sauveur :  
il faut choisir !



**CONCERTATION?**  
Bonne nouvelle!  
Une journée pleine  
accordée aux collègues  
Dimanche 8h / 17h.



## DES REPÈRES POUR L'EPS?

Toujours un train de retard, les  
enseignants contraints de  
s'organiser seuls.



**PROTOCOLE  
RENFORCÉ ?**  
Des inégalités flagrantes  
entre les établissements  
Du tout sanitaire au tout  
à l'égout  
Il n'y a qu'un pas.

